



MEDIATHEQUE – LUDOTHEQUE d'ETREPAGNY

PROJET D'ETABLISSEMENT

Décembre 2017- décembre 2020



Photo : espace d'accueil (travaux juillet 2017)

Adopté par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2017

Sommaire

I- Le contexte.....p.4

- 1- Le contexte territorial.....p.4
- 2- La compétence lecture publique.....p.5
- 3- Le Contrat Territoire Lecture.....p.5
- 4- Pourquoi une ludo-médiathèque ?.....p.5

II- Les missions fondamentales des bibliothèques.....p.6

- 1- La Charte des Bibliothèques publiquesp.6
- 2- Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique.....p.7
 - a- Les missions des bibliothèques.....p.7
 - b- Les missions relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture..... p.7
- 3- Le Manifeste IFLA pour Internet.....p.8
- 4- Code de déontologie du bibliothécaire.....p.8
 - a- L'utilisateur.....p.8
 - b- La collection.....p.9
 - c- La tutellep.9

III- Le projet culturel.....p.10

- 1- Positionner la Ludo-médiathèque comme un lieu de détente et de rencontres : favoriser les échanges, lutter contre l'isolement = objectif n° 1.....p.10
 - a- Favoriser la venue de tous les publics.....p.11
 - b- Renforcer la convivialité, l'accessibilité.....p.11
 - c- Proposer une grande amplitude horaire de l'équipement.....p.13
 - d- Créer du lien social.....p.14
 - e- Diversité de l'offre culturelle.....p.14
- 2- Permettre la rencontre du public avec la littérature, les arts plastiques, la musique, le cinéma, le spectacle vivant, la citoyenneté = objectif n°2.....p.14

a-	Favoriser la rencontre du public avec des artistes.....	p.14
b-	Organiser des actions dans et hors les mur	p.14
c-	Favoriser l'épanouissement créatif	p.14
d-	Favoriser les partenariats dans le cadre des actions culturelles	p.15
e-	Offrir des expériences artistiques spontanées, nouvelles	p.15
3-	Faciliter l'accès de tous à l'information technique, scientifique, sociale, culturelle = <u>objectif n°3</u>.....	p.15
a-	Permettre l'accès à des ressources documentaires riches et variées sur place et à distance	p.15
b-	Constituer une offre de ressources approfondie pour des publics cibles	p.15
c-	Proposer une classification des documents simplifiée et adaptée.....	p.15
d-	Mettre à disposition des moyens d'autoformation.....	p.16
e-	Donner envie	p.16

IV- Les axes forts du projetp.16

1-	Le jeu.....	p.16
a-	Objectifs	p.16
b-	Axes de travail et moyens.....	p.17
2-	Le numérique.....	p.18
a-	Objectifs	p.18
b-	Axes de travail et moyens	p.18
3-	Le public au cœur du projet.....	p.19
a-	Objectifs	p.19
b-	Axes de travail et moyens.....	p.19
4-	L'action culturelle.....	p.20
a-	Objectifs	p.20
b-	Axes de travail et moyens	p.20

V- Organisation du service.....p.20

1-	Le fonctionnement en réseau.....	p.20
a-	Le réseau de la Communauté de communes du Vexin Normand.....	p.20
b-	Une bibliothèque relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure	p.21

2- Une équipe de professionnels et des volontaires	p.21
a- Une équipe pluridisciplinaire	p.21
b- Organigramme.....	p.22
c- Les volontaires.....	p.23
d- Les réunions de travail interne au service.....	p.23
3- Le cadrage politique.....	p.23
4- Organisation interne	p.24
a- L'accueil de groupes.....	p.24
b- Les ressources.....	p.25
5- Lien avec les autres services communautaires	p.27
a- Le réseau de lecture publique	p.27
b- Réunion des responsables de services	p.27
c- Des partenaires privilégiés : le LAEP, la MSAP et le pôle ados du secteur Enfance jeunesse.....	p.27
d- La communication.....	p.28
VI- Evaluation	p.28
1- Le service rendu aux publics.....	p.28
2- Le bilan annuel.....	p.28
VII- Annexes.....	p.28

En préambule...

Une ludo-médiathèque, qu'est-ce que c'est?

Ni une bibliothèque.

Ni une ludothèque.

Pas une médiathèque non plus ...

Mais un nouveau lieu, une parenthèse.

Qu'est-ce qu'on y trouve?

Des espaces pour jouer, des jeux, des jouets, des livres, des romans, des BD, des DVD, des endroits pour lire, pour travailler, des PC, des accès Internet, des livres audio, des CD, des fauteuils pour se reposer, discuter, des machines à café, des gens, des enfants, des bébés, des ludo-médiathécaires, une télé, des histoires, des disputes et des rires, des coussins, des tapis, des choses à manger, des images, des costumes de fées, des poupées, des dinosaures, un hérisson en papier et pleins d'autres surprises !

Source : Site Internet de la Ludo-médiathèque de FOSSES : <https://biblioludofosses.jimdo.com/>

I- Le contexte

1- Le contexte territorial

Située au cœur du Vexin Normand, la commune d'Etrépagny est un bourg de 3997 habitants. Depuis sa création en 1998, la Communauté de communes du Canton d'Etrépagny qui regroupait 20 communes pour une population de 11 610 habitants, assurait la gestion de la Bibliothèque, puis, Médiathèque intercommunale.

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTr, la Communauté de communes du Canton d'Etrépagny a fusionné avec la Communauté de communes Gisors Epte Lévrrière formant la Communauté de communes du Vexin Normand.

Ce territoire est un territoire de frange, à cheval entre une zone périurbaine (dans la zone d'influence de la région parisienne) et une zone rurale. Gisors occupe une position de carrefour entre l'Eure, l'Oise et le Val d'Oise.

Une population de 30 721 habitants se répartit sur les 328,1 km² de l'intercommunalité. La principale ville est Gisors et regroupe à elle seule plus du tiers (37%) de la population totale (soit 11 369 habitants), avec une forte densité (671,9 habitants au km² contre environ 85 pour la Communauté de communes). La seconde commune du territoire est Etrépagny, qui représente 12,75% de la population avec 3 911 habitants. Globalement, le territoire est relativement plus peuplé à l'Est qu'à l'Ouest. 24 communes sur 36 ont moins de 500 habitants sur l'intercommunalité.

Autour d'Etrépagny, la population a légèrement augmenté depuis 2009. Cette augmentation est engendrée principalement par le phénomène de rurbanisation observé depuis quelques années.

Ces néo-ruraux sont, généralement, soit des retraités qui viennent s'installer à la campagne, soit, dans la majorité des cas, des jeunes couples d'actifs souhaitant bénéficier du développement des différents modes de communication (routiers, informatiques, etc. ...) leur permettant de travailler ou de résider dans un environnement de meilleure qualité. Cette population est très en attente de retrouver sur le territoire une offre de services équivalente à celle qu'ils ont connue en ville.

2- La compétence lecture publique

Lors de l'écriture de ses statuts, la nouvelle Communauté de communes a pris la compétence lecture publique qu'elle définit de la façon suivante :

« La Communauté est compétente pour la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque de Gisors et de la médiathèque/ludothèque d'Etrépagny et pour le développement de la lecture publique sur son territoire ».

Fonctionnant en réseau, les deux équipements de lecture publique structurants du territoire auront, à terme, vocation à rayonner sur l'intercommunalité. Les autres petites bibliothèques pourront intégrer ce réseau et en bénéficier, tout en restant en gestion municipale.

3- Le Contrat Territoire Lecture

Une démarche de contractualisation entre la Communauté de communes du Vexin Normand, la DRAC et le Département de l'Eure est engagée depuis 2016 avec la constitution d'un comité de pilotage. Une étude de diagnostic et de définition des axes de développement de la lecture publique a été menée en préfiguration de la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL). Le diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins, l'ensemble des acteurs locaux et les dynamiques à l'œuvre. Il a constitué une base solide pour définir les axes du CTL dans le cadre de la définition de la politique de lecture publique pour le territoire.

Le Contrat Territoire Lecture signé fin 2017 entre les 3 partenaires a fixé comme objectifs prioritaires de :

- Développer et démocratiser l'accès à la lecture
- Améliorer le maillage de la lecture publique sur le territoire
- Toucher prioritairement les publics Enfance et Jeunesse
- Développer le numérique en lien avec la lecture publique

4- Pourquoi une Ludothèque-Médiathèque ?

En 2013, la Communauté de communes du Canton d'Etrépagny s'est engagée dans une réflexion sur la création d'une médiathèque conçue selon le modèle "3ème lieu" où l'on invite l'usager à se sentir comme à la maison. Ce projet avait pour ambitions principales de :

- permettre une multiplicité des pratiques
- augmenter l'amplitude horaire d'ouverture au(x) public(s)

Parallèlement se développe le projet de pérenniser dans de nouveaux locaux la ludothèque existante : (164h d'ouverture en 2015 avec un animateur vacataire, avec une fréquentation moyenne de 12 enfants par semaine

Nos constats :

Le jeu comme le livre permet de se divertir, d'apprendre, de partager, de s'amuser, de s'enrichir, de se respecter.

Comme dans une bibliothèque, dans une ludothèque :

- les jeux et les jouets sont achetés, équipés, catalogués, prêtés et valorisés.
- le public (divers et intergénérationnel) y est accueilli, conseillé, accompagné
- le personnel y est formé, travaille en équipe et construit des projets avec des partenaires.

D'où l'idée de mélanger les 2 services au sein du même espace : une Ludo-médiathèque à Etrépany où « lire parmi les jeux et jouer parmi les livres ».

II- Les missions fondamentales des bibliothèques

Les missions fondamentales des médiathèques sont définies par des textes de référence dont voici les principaux extraits :

1- La Charte des Bibliothèques publiques (adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991-annexe 1)

Art. 3 : La bibliothèque publique est un service nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Art. 22 : Toute collectivité publique doit assurer l'accès des citoyens à la formation, l'information et la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture publique.

Art. 23 : Une bibliothèque dépendant d'une collectivité publique nécessite la conjonction de trois conditions :

- La constitution d'une collection régulièrement renouvelée de documents accessibles au public.
- La nomination d'un personnel qualifié, soit, recruté conformément aux statuts de la fonction publique, soit, dans le cas d'un recours à un personnel volontaire non rétribué, formé et encadré par ce personnel.

- L'aménagement et l'entretien de locaux publics ou ayant l'agrément des pouvoirs publics.

2- Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (publié en novembre 1994-annexe 2)

a- Les missions des bibliothèques :

- La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société.
- Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information.
- La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.
- Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.
- Des services et des documents spécifiques doivent être mis à disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou ne pouvant se déplacer.
- Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, sociale ou religieuse, ou des pressions commerciales.

b- Les missions relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge.
- Soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux.
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative.
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques.
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle.
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle.

- Soutenir la tradition orale.
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales.
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'informations adéquats.
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique.
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

3- Le Manifeste IFLA pour Internet (adopté par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires en 2002)

- Les bibliothèques et les services d'information sont, à l'échelon mondial, les interfaces vivantes entre les gens, les ressources d'information et le flux d'idées et de créativité qu'ils recherchent. Les bibliothèques et les services d'information rendent accessibles les différentes formes d'expression humaine dans toute leur richesse et la culture dans sa diversité par tous les modes de transmission.
- Les bibliothèques et les services d'information sont les meilleurs points d'accès à Internet. Dans certains cas, ils apportent un surcroît de commodité, de conseils et d'aide, parfois, c'est le seul point d'accès possible. Ils permettent de surmonter les obstacles nés de l'hétérogénéité des ressources, des technologies et de la formation.

4- Code de déontologie du bibliothécaire de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), 2003 (Annexe 4)

a- L'utilisateur

Le bibliothécaire est d'abord au service des usagers de la bibliothèque. L'accès à l'information et à la lecture étant un droit fondamental, le bibliothécaire s'engage dans ses fonctions à :

- Respecter tous les usagers
- Offrir à chacun une égalité de traitement ;
- Garantir la confidentialité des usages
- Répondre à chaque demande, ou, à défaut, la réorienter ;
- Assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture ;
- Assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information sans laisser ses propres opinions interférer ;
- Permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et gratuit, sans préjuger de son utilisation ultérieure ;

- Garantir l'autonomie de l'utilisateur, lui faire partager le respect du document, favoriser l'autoformation ;
- Promouvoir auprès de l'utilisateur une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale.

b- La collection

Le bibliothécaire favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- Ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections ;
- Offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et philosophiques ;
- Appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence ;
- Assurer la fiabilité des informations, œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques
- Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur ;
- Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public ;
- Faciliter la libre circulation de l'information.

c- La tutelle (collectivité publique ou privée)

La tutelle définit dans son domaine de compétence une politique générale. Dans ce cadre, la définition de la politique documentaire, déléguée au bibliothécaire, est précisée dans une charte, validée par la tutelle. Le bibliothécaire en assure la mise en œuvre au quotidien dans le respect de ce code.

- Le bibliothécaire participe à la définition de la politique culturelle de sa tutelle ;
- Le bibliothécaire applique la politique de sa tutelle tant que celle-ci ne va pas à l'encontre des lois générales, des missions pérennes et spécifiques de l'établissement, ainsi que des valeurs définies dans ce code ;
- Le bibliothécaire fait valoir auprès de sa tutelle les nécessités de la formation professionnelle, comme stagiaire ou comme formateur, et plus particulièrement celles liées à sa participation aux journées d'étude, aux voyages d'étude et aux instances statutaires des associations professionnelles. Cette participation est considérée comme temps de travail ;
- Le bibliothécaire rend compte à sa tutelle, en les évaluant, des services et des activités de l'établissement ;
- Le bibliothécaire veille à ne pas céder aux groupes de pressions politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques

d'acquisitions par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de sa tutelle.

Partant des missions fondamentales des médiathèques (définies par les textes institutionnels), le projet culturel précise, à partir des objectifs généraux, les actions prioritaires à mener, au regard du contexte propre à l'établissement.

III- Le projet culturel

La ludo-médiathèque d'Etrépagny est conçue selon le concept « lire parmi les jeux, jouer parmi les livres ». Elle participera activement à la dynamique culturelle et sociale en direction d'un large public. Ce lieu est conçu pour être un véritable espace de lien social, de convivialité, de loisir mais aussi de culture et de citoyenneté. La Ludo-médiathèque est un équipement ouvert sur son territoire à l'échelle intercommunale. L'équipement se veut structurant et il est également pensé comme un outil de développement local. C'est un lieu qui doit permettre de promouvoir des initiatives locales et des artistes. C'est aussi un lieu de ressources. C'est enfin un lieu fonctionnel et équipé qui permet le développement de projets variés, notamment numériques.

L'objectif partagé entre l'équipe et les élus de la Communauté de communes est de mettre dans cet équipement la créativité et l'enthousiasme au service des gens. Il faudra pour cela sans doute adapter les pratiques professionnelles communément rencontrées dans les médiathèques ou dans les ludothèques.

1- Positionner la Ludo-médiathèque comme un lieu de détente et de rencontres : favoriser les échanges, lutter contre l'isolement = objectif n°

1

Le lieu est largement ouvert sur un bâtiment de plus de 1450 m² réunissant plusieurs services à destination du public : services administratifs de la Communauté de communes (notamment direction du développement économique et des familles), maison pluridisciplinaire de santé, maison de services au public, point d'accès au droit, un lieu d'accueil enfant-parent. Depuis l'origine du projet, la volonté politique a été de faire de cette Maison de Services et de Proximité dans sa globalité un endroit où les publics, dans leur diversité, se croisent et se rencontrent.

a- Favoriser la venue de tous les publics

La gratuité :

L'accès à la Ludo-médiathèque comme à l'ensemble des bibliothèques communautaires est gratuit. Comme le règlement intérieur le stipule, l'inscription et le prêts sont gratuits, et ce, pour l'ensemble des personnes qui souhaitent adhérer, habitants ou non la Communauté de communes.

Le critère financier ne doit pas être un frein à la fréquentation du service. Pour la même raison, l'ensemble des événements culturels organisés par le service de lecture publique (spectacle, conférences, projections...) est accessible gratuitement.

La communication :

La fréquentation par le public est conditionnée, entre autres, à la connaissance qu'il a du service. C'est pourquoi, différents types de communication sont mis en œuvre pour promouvoir l'équipement et le réseau : cette variété des supports (numérique, papier, presse) et la variété du ton utilisé (réseau social, journal communautaire, affiches) permet de toucher des publics dont les modalités de collecte d'information peuvent être très différentes selon les générations et le rapport à l'écrit.

b- Renforcer la convivialité, l'accessibilité

L'aménagement

Le projet d'aménagement de la Ludo-médiathèque a été conçu selon cette nouvelle forme d'accueil où la convivialité est omniprésente. Elle est à l'image des modèles dits de « troisième lieu » où l'on invite l'utilisateur à se sentir comme chez soi.

L'aménagement est pensé pour favoriser une multiplicité des pratiques : lire, écouter, voir, jouer, se distraire, partager, déambuler, réfléchir, ne rien faire...

Les espaces aménagés pour la détente sont nombreux : salon, patio extérieur, couloir... Ils participent à rendre l'espace accueillant et convivial.

La qualité de l'accueil :

Une charte d'accueil sera rédigée en adaptant au lieu les principes de la Charte Marianne. L'équipe devra avoir à cœur d'avoir une attitude égale dans sa relation à l'utilisateur.

Quelques principes de bases :

- Être disponible
- Assurer une écoute bienveillante, neutre et attentive
- Soutenir ou remplacer les collègues qui pourraient être en difficulté momentanément
- Être mobile : présenter les lieux, accompagner l'utilisateur dans le bâtiment
- Se présenter, porter un badge

- Accompagner l'utilisateur à l'utilisation du matériel mis à sa disposition : automate de prêt, portail, tablettes numériques ...
- Renseigner sur les animations, les projets, les modalités d'inscription, de prêts, l'existence et le fonctionnement du réseau. Mais aussi sur les projets portés par d'autres services de la collectivité ou du territoire. Cela implique que chacun se tienne au courant de la vie de la structure et des projets des autres services.
- Respecter : le ludo-médiathécaire doit informer, conseiller, accompagner mais ne pas chercher à imposer ses choix, aux adultes comme aux enfants.

Une nouvelle plaquette de présentation de l'équipement, ou nouveau guide du lecteur, sera, également, mis en place, il pourra prendre plusieurs formes : plaquette ou flyers sur des thématiques précises, permettant à l'utilisateur de ne prendre que l'information dont il a besoin.

Les conditions d'accès, prêts et retours, réservations

- L'utilisateur n'ayant pas sa carte sur lui ou ne souhaitant pas utiliser les automates de prêts, pourra s'adresser aux ludo-médiathécaires. Néanmoins, il sera encouragé à plus d'autonomie
- Les retards ne sont pas pénalisés, l'utilisateur est rassuré sur ce point. Tous les 15 jours, un SMS, courrier, ou mail est envoyé aux retardataires. En cas de non restitution après plusieurs relances, l'équipe procède à un rappel téléphonique. En cas de non-retour des documents, une suspension des prêts jusqu'au retour de ceux-ci, ou au remboursement est mise en place.
- En cas de perte, l'utilisateur est encouragé à retrouver le document chez lui. Du temps lui est laissé pour cela. En cas de perte définitive, le document doit être racheté par l'utilisateur.
- Au moment de la fermeture, les portes sont fermées interdisant l'accès mais les agents laissent un temps raisonnable aux usagers encore sur place.
- L'équipe s'engage à montrer de la cohérence dans l'application des règles de la structure.
- Au moment du prêt d'un jeu, l'utilisateur est encouragé à vérifier lui-même la complétude et l'état de son emprunt
- Au retour, l'équipe vérifie, range et nettoie l'ensemble des documents rendus
- Les usagers sont invités à utiliser le portail, les mails, le téléphone pour effectuer leurs prolongations
- Les réservations sont possibles : dans l'établissement, dans le réseau Vexin Normand, et/ou dans le réseau départemental. L'utilisateur est averti par SMS lors de la mise à disposition de son document. Il est invité à venir le retirer lui-même dans l'étagère à sa disposition.
- Pendant les vacances d'été, la date de retour est systématiquement portée à la rentrée et les quotas de prêts sont augmentés.

Animation des espaces

- La mise en place des espaces est propre et attrayante
- Les ludo-médiathécaires sont présents et discrets : ils donnent à lire, à voir, à jouer mais n'imposent pas

- Chacun des membres de l'équipe de professionnels ou de volontaires pourra librement proposer une lecture, un jeu ... et s'investira dans l'animation du lieu selon ses goûts, ses capacités, son ressenti face aux publics. Des formations pourront être proposées de façon à ce que chacun se sentent à l'aise dans ses missions d'accueillant.
- Des espaces ont été définis, toutefois, le public a toute liberté à se déplacer dans l'ensemble de la structure et à emporter avec lui l'activité qu'il a choisi (livre, jeux, tablette...)

c- Proposer une grande amplitude horaire de l'équipement

L'activité quotidienne de la Ludo-médiathèque est partagée entre :

- les ouvertures dites « tout-public »,
- les accueils de groupes : scolaires, petite enfance, formations...
- le travail interne : enrichissement et mise en valeur des collections, gestion administrative, réunions et montage de projets

La Ludo-médiathèque est ouverte 35 heures par semaine au public. Cette amplitude permet à toute personne (actifs, scolaires...) d'accéder facilement aux services :

	matin	après-midi
lundi		14h00-18h30
mardi		14h00-18h30
mercredi	9h30	18h30
jeudi		14h00-18h30
vendredi		14h00-18h30
samedi	9h30	17h30

Si, pour une raison de manque de moyens humains, l'ouverture du lundi ne pouvait être maintenue au moment de l'ouverture, tout serait mis en œuvre, rapidement, pour répartir les 4h30 de cette journée en matinée les mardis, jeudis ou vendredis.

Des événements sont parfois organisés sur d'autres créneaux horaires (en soirée, weekend) ajoutant des plages d'ouverture supplémentaires.

Pendant les vacances scolaires, les horaires ne changent pas pour plus de lisibilité. Néanmoins, afin d'envisager la possibilité d'animations hors de ses murs pendant les vacances d'été, la Ludo-médiathèque sera fermée le jeudi.

d- Créer du lien social

Développer des habitudes de fréquentation des lieux par des rendez-vous réguliers :

- Ateliers bébés-lecteurs
- Soirées jeux
- Formations ou ateliers numériques
- Heure du conte
- Ateliers créatifs

Accueillir des groupes :

Des accueils spécifiques sont proposés aux groupes : scolaires, assistantes maternelles, foyers de vie, IMP, associations, Les temps de visite sont de préférence organisés pendant les horaires d'ouverture au tout-public afin de favoriser la rencontre de différents types de publics.

Cette action permet de toucher des publics « captifs » qui n'auraient pas franchi la porte de l'équipement seul.

e- Diversité de l'offre culturelle

La diversité de l'offre culturelle permet d'être en phase avec les attentes diverses des publics : des documents variés (livres, CD, DVD, presse, contenus numériques), des jeux, des services multimédias variés, adaptés, aussi bien aux novices en informatique qu'aux utilisateurs confirmés.

2- Permettre la rencontre du public avec la littérature, les arts plastiques, la musique, le cinéma, le spectacle vivant, la citoyenneté = objectif n°2

a- Favoriser la rencontre du public avec des artistes

Rencontres avec des auteurs, éditeurs..., notamment de jeux et de livres pour la jeunesse

Une part des achats sera réservée à l'acquisition d'œuvres littéraires et artistiques de qualité, peu médiatisées. Des actions de médiations importantes seront alors engagées pour en faire connaître l'artiste ou l'auteur.

b- Organiser des actions dans et hors les murs

La ludo-médiathèque se fera l'écho des événements nationaux (Nuit des Bibliothèques, Partir en Livre, Printemps des poètes) et respectera la cohérence calendaire avec les événements locaux et culturels (Fête des plantes et des jardins à Etrépany ou Gisors La Légendaire par exemple)

c- Favoriser l'épanouissement créatif

Lorsque des expositions artistiques seront organisées, des actions de médiation, de type atelier, pour accompagner le public dans la découverte devront être réfléchies.

d- Favoriser les partenariats dans le cadre des actions culturelles

Des partenariats divers et variés seront engagés avec les associations locales, les écoles, les autres collectivités du territoire. Ils permettent de rapprocher les acteurs culturels du territoire dans des projets montés collectivement.

Compte tenu de la fonctionnalité du lieu et du confort offert, la Ludo-médiathèque a vocation à accueillir régulièrement des formations, des conférences, des moments d'échanges portés par d'autres acteurs du territoire dans les domaines culturels, social ou économiques.

Organiser des temps de réflexion sur l'actualité (café-débat, cafés citoyen) permettant de créer des échanges entre les habitants sur des questions de société. Ces temps pourraient être animés par des professionnels. Pour débiter, un partenariat pourrait être engagé avec le service jeunesse, afin de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne et la participation aux débats sociaux et politiques. Des goûters-philo pourraient être organisés avec des enfants plus jeunes.

e- Offrir des expériences artistiques spontanées, nouvelles

L'ensemble des événements n'est pas toujours communiqué à l'avance, certains ayant lieu sur les horaires d'ouverture et dans la Ludo-médiathèque, permettant la rencontre fortuite de publics avec des formes artistiques présentées de manière courte et spontanée.

3- Faciliter l'accès de tous à l'information technique, scientifique, sociale, culturelle = objectif n°3

a- Permettre l'accès à des ressources documentaires riches et variées sur place et à distance

- Adopter une politique documentaire en cohérence avec les objectifs du service et le projet d'établissement en termes d'acquisition
- Développer les ressources numériques
- Assurer la promotion des ressources auprès des publics (par le portail par exemple)
- Participer à la formation initiale des enfants, notamment en partenariat avec les écoles et/ou réflexion engagée autour de l'accueil des classes : visite accompagnée par les bibliothécaires ou en autonomie, coups de cœur dans les écoles.
- Permettre le visionnage de films sur place : certains titres seront acquis avec les droits de consultation sur place. L'accès aux chaînes de la télévision pourra être envisagé ultérieurement.

b- Constituer une offre de ressources approfondie pour des publics cibles

Du fait de la proximité de l'adothèque et du Lieu d'accueil Parents enfants, les fonds adolescents et parentalité seront privilégiés afin d'offrir à ce public des collections pertinentes au regard de leurs centres d'intérêt

- c- Proposer une classification des documents simplifiée et adaptée (se fait en librairie ou grande distribution)

Une tendance se généralise actuellement en bibliothèque et en ludothèque de s'affranchir des systèmes de classement professionnels : DEWEY pour les documentaires, ESAR pour les jeux afin de faciliter l'autonomie de l'utilisateur par la recherche intuitive. Sans être abandonnés au moment du catalogage, les indices visibles par l'utilisateur sont simplifiés et la signalétique adaptée.

- d- Mettre à disposition des moyens d'autoformation

Il s'agira ici de valoriser les ressources numériques accessibles par l'offre de la MDE.

- e- Donner envie

Les collections devront être propres, renouvelées, attrayantes, en bon état... La Ludomédiathèque d'Etrépany n'a pas vocation à être un équipement de conservation. En cela, tutelle, agents et usagers devront accepter que toutes les demandes ne puissent pas forcément être comblées. Au regard de ces objectifs, de sa surface et de son budget, les collections se veulent tout publics. Il ne pourra par exemple pas être proposé d'ouvrages spécialisés.

IV- Les axes forts du projet

1- Le jeu

- a- Objectifs

Développer la culture du jeu pour tous :

- Favoriser et promouvoir le jeu libre et (re)donner le goût du jeu, le plaisir de jouer
- Faire reconnaître le jeu comme un média culturel
- Permettre à chacun, quel que soit son âge, de jouer et de (re)découvrir un patrimoine ludique
- Diversifier, enrichir, participer à l'animation du territoire

Créer et tisser des liens entre les personnes, entre les familles et au sein de la même famille

- Favoriser les rencontres entre les habitants du territoire issus de classes sociales, de communes, de cultures, de générations différentes
- Favoriser les relations entre les adultes, entre les enfants et entre adultes et enfants
- Faciliter l'insertion des nouveaux foyers sur le territoire et l'insertion des personnes précaires, en difficulté ou en situation de handicap

- Participer à la socialisation des parents et des enfants
- Offrir les conditions pour favoriser le dialogue dans les familles et la relation parent-enfant

b- Axes de travail et moyens

Etre un lieu ressource pour le jeu :

- Projets menés avec des établissements scolaires
- Apporter conseils et informations sur les jeux
- Former et se former à la découverte des jeux (sessions de jeux organisées pour l'équipe de salariés et de bénévoles, encouragement à accéder à des formations autour du jeu)
- Travailler en étroite collaboration avec la psychomotricienne de la Maison pluridisciplinaire de santé installée dans le même bâtiment (échange au moment de la constitution du fond et sur des projets spécifiques à mener).
- Valoriser les réalisations : jeu de construction, créations... : près de la banque de prêt ou sur catalogue
- Offrir un espace de créativité : pupitre, feutres, outils pour modeler, castelet à marionnettes

Proposer une offre de jeu diversifiée et adaptée aux attentes du public :

- Des nouveautés
- Des jeux traditionnels
- Des jeux représentant différentes époques, différentes cultures
- Des jeux fabriqués pour et avec le public
- Le jeu est présent dans tous ses états : jeux vidéo, jeux d'extérieur...
- Collections de jeux et de jouets pensées comme pluralistes et sans à priori, une attention particulière sera portée sur le fait de ne pas orienter les achats (« quand la poussette n'est pas rose, les garçons jouent avec »)
- Possibilité de jeux « à la mode »

Constituer un espace de jeu sur place pour tous les publics :

- Le jeu libre : comme facteur d'épanouissement de la personnalité (estime de soi, autonomie, faire des choix), de socialisation (habitude de règles, mieux vivre ensemble),
- Le jeu animé : animations dans et hors les murs, manifestations thématiques (soirée jeux, fête du jeu) qui pourront être co-construite avec l'implication de partenaires, d'utilisateurs ou d'autres ludothèques,
- Jeux et jouets seront classés selon la classification ESAR. Néanmoins, ce système rependu en ludothèque sera adapté à la structure pour en simplifier l'accès pour les utilisateurs
- Implication des usagers pour le rangement et la vérification

2- Le numérique

a- Objectifs

- Aider les exclus du numérique à s'intégrer dans la e-société
- Favoriser l'accès à des contenus numériques de qualité à tous et développer la curiosité des usagers à leur égard
- Etre un lieu de ressource et de formation pour les usagers, les structures locales, le personnel communautaire
- Proposer une offre de services adaptée aux différents types d'usage de l'informatique
- Permettre l'utilisation optimale des équipements de la structure

b- Axes de travail et moyens

Proposer des moyens techniques : différents supports / outils :

- Des ordinateurs : 1 dans l'espace accueil (réservé à une consultation rapide, en position debout), 1 dans la marmothèque (ergonomie adaptée), 6 dans le L@bo numérique. Les PC sont reliés à l'imprimante près de la banque d'accueil pour éviter tout abus d'impression
- Des tablettes numériques
- Des imprimante 3D, scanner...
- Le WIFI : l'accès au wifi de la ludo-médiathèque est autorisé pour tout appareil que l'utilisateur souhaitera utilisé, dans n'importe quel espace. Cet accès est possible après avoir récupéré des identifiants temporaires auprès des bibliothécaires pour être en accord avec les obligations légales en la matière.

Offrir des moyens humains : animateur multimédia et interventions ponctuelles d'intervenants extérieurs :

L'objectif sera de contribuer à l'autonomie des usagers et à leur appropriation de l'outil informatique (accès libre ou encadré du L@bo numérique, formations, auto-formation, conseil pour la maintenance de son propre matériel informatique)

Offrir des services adaptés à différentes attentes du public :

- En terme d'usage : de niveau basique à expérimenté
- En terme d'action : formation, initiation, sensibilisation dans des domaines variés : usages d'Internet, découverte de l'outil informatique dans sa dimension technologique ou comme vecteur de culture ou de loisir (musique, jeu, film...) ou permettant de développer sa créativité en se formant à ses technologies : ateliers d'impression 3D, de codage (cf. : programmes scolaires), création d'applications...
- Mener des actions ciblées par type de public (seniors, scolaires ...)
- Sensibiliser le public aux conséquences de l'usage de la technologie sur la vie privée, la liberté individuelle, la démocratie
- Toutes les recherches, consultations sont autorisées dans les limites de la légalité et de la bienséance.

3- Le public au cœur du projet

a- Objectifs :

- Partage des connaissances et des savoirs
- Placer l'utilisateur dans une démarche participative active
- Permettre aux habitants d'identifier les champs d'actions de la structure

b- Axes de travail et moyens :

Un projet pensé pour ses usagers :

- Faire participer les usagers à la politique documentaire (cahier de suggestions, groupes d'acquéreurs ados)
- Participation du public par de petits gestes à l'évolution de la structure : équipe très attentive, à l'écoute des demandes, des critiques, des remarques. Un cahier pour noter toutes ces choses et les transmettre à l'ensemble de l'équipe en réunion.
- Chacun s'efforce de montrer aux usagers que leur parole est précieuse et que leurs remarques seront prises en compte.
- Faire participer simplement l'ensemble des usagers, leur laisser la possibilité de s'exprimer : Arbre à post-it, commentaires sur le portail. Cette possibilité d'expression est permise mais modérée, bien évidemment.

Le partage des savoirs :

- Dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance : sensibiliser les personnes « relais » et les encourager à s'impliquer dans les accueils à la Ludo-médiathèque (Bébés- lecteurs par exemple)
- Création d'un espace de « trocs des savoirs »
- Mettre du matériel à disposition pour induire le partage des savoirs (tricot, loisirs créatifs..), réaliser des tutos pour mettre en valeur les talents (ex/ Tutotek de la bibliothèque Louise Michel)

La démarche participative :

- Mettre en place une action culturelle active et collaborative en co-organisant des projets avec les usagers.
- Constituer un réseau de talents et d'entraide
- Associer les usagers, les encourager à s'impliquer dans la vie de l'établissement : réunion, suggestions, enquête, boîte à idées
- Profiter des talents des usagers pour valoriser le lieu : création de décoration, jardin partagé, création et fabrication de jeux ou de jouets (cf : les 4 C de la Médiathèque les Champs libres de Rennes : Collaboration, Créativité, Connaissances, Citoyenneté)

4- L'action culturelle

a- Objectifs

- Favoriser l'accès à la culture pour tous au travers d'une programmation riche, variée, et accessible
- Susciter la curiosité des publics pour l'expression artistique
- Développer les collaborations avec les acteurs du territoire et permettre leur implication dans la programmation culturelle (les associations, les structures culturelles, les artistes locaux, les structures éducatives, les habitants d'une manière générale)

c- Axes de travail et moyens

- Penser la programmation culturelle comme un lien entre les différents axes du projet (le livre, le jeu, le numérique)
- Proposer une offre diversifiée : en terme de forme : spectacle vivant (théâtre, cirque, conte, danse...), arts plastiques, cinéma, musique... ; en terme de sujets abordés : cultures du monde, sujets d'actualité, ...et en terme de publics ciblés
- Mettre en place une programmation claire et organisée autour de cycles thématiques et de divers événements ponctuels mobilisant des acteurs professionnels et amateurs
- Organiser des événements conviviaux favorisant les échanges (vernissage d'expositions)
- S'appuyer sur toutes les ressources de la Ludo-Médiathèque : collections de livres, jeux, DVD, CD, collections physiques et numériques, équipe professionnelle, réseau de bénévoles, les différents espaces (salle Multi-média et salle d'animation notamment mais aussi Marmothèque ou salon par exemple, selon les projets...)
- Diversifier les modalités d'organisation des événements : par les services communautaires ou en coproduction/coréalisation avec des structures locales. L'équipe de la Ludo-médiathèque s'investira volontiers dans les projets d'autres services, d'autres collectivités ou d'associations locales.
- Maintenir une programmation d'événements culturels en hors les murs
- Proposer régulièrement des thématiques pour valoriser tous les supports, s'obliger à renouveler les propositions pour ne pas lasser le public, ni l'équipe. Ce type d'événement se prête facilement au travail en partenariat

V- Organisation du service

1- Le fonctionnement en réseau

a- Le réseau de la Communauté de communes du Vexin Normand

La Ludo-médiathèque fonctionne en réseau avec la bibliothèque Guy de Maupassant à Gisors également d'intérêt communautaire.

D'autres bibliothèques sont également associées sur le territoire.

La programmation culturelle, les ateliers et animations sont pensées à l'échelle de ce territoire.

Les fonds documentaires de la Ludo-médiathèques et de la bibliothèque de Gisors sont mutualisés. Un système de navette assure le transport des documents réservés par les usagers de l'une ou l'autre des bibliothèques.

Une carte d'inscription commune donne accès à l'ensemble des services de ce réseau.

Objectifs d'un réseau de bibliothèques sur un territoire :

- Favoriser le dynamisme des bibliothèques grâce à une plus grande proximité des bibliothèques, la mise en réseau informatique, la circulation et l'échange d'expériences, l'offre de services organisée sur un territoire
- Pour réaliser des économies d'échelle par la mise en commun de matériel : ateliers d'équipement, de réparation de documents, acquisitions en commun de fournitures, compétences en matière de gestion des collections et d'animation culturelle, ressources documentaires (catalogues informatisés en réseau, politiques documentaires complémentaires, voire une circulation des documents élargie à tout le réseau)

b- Une bibliothèque relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure

La Ludo-médiathèque est relais de la Médiathèque Départementale de l'Eure. A ce titre elle bénéficie :

- de l'expertise et du conseil en matière d'aménagement, de recrutement, d'organisation, de gestion du fond, d'informatisation
- du soutien et de l'aide à la promotion de ses projets
- du prêt gratuit de matériel d'exposition, d'outils d'animation ou de collections thématiques
- de la formation de son personnel
- d'une offre de ressources numériques : lecture, presse, cinéma, musique, auto-formation mise à disposition par le Conseil Départemental
- d'un prêt de livres, CD et DVD d'environ 6000 documents qui viennent compléter les collections propres. Ce fond est régulièrement renouvelé par :
 - ✓ les 3 échanges annuels (500 à 800 documents)
 - ✓ la navette qui 10 fois par an apporte sur le réseau les documents réservés par les lecteurs

2- Une équipe de professionnels et des volontaires

a- Une équipe pluridisciplinaire

Si le dénominateur commun à chacun des membres de l'équipe de la Ludo-médiathèque est l'accueil du public, les compétences mobilisées sont différentes et se complètent.

C'est le rassemblement de ses compétences dans un même service qui permet une offre riche et variée : connaissances littéraires, connaissance des jeux, compétence en animations, connaissances liées aux nouvelles technologies et capacité à les transmettre, ingénierie de projets culturels, connaissance musicales, cinématographiques...

Impliquer les bénévoles au service, améliorer leur accompagnement, leur formation, leur participation aux projets, aux acquisitions...

L'idée générale est qu'il n'y a pas de cloisonnement ni dans les services, ni dans les publics, ni dans l'équipe.

Cela nécessite :

- d'être polyvalent : dans une équipe aussi réduite et avec autant de tâches, tout le monde doit être capable de tout faire ou presque.
- de savoir travailler en équipe, la communication est très importante, elle doit être rapide et efficace. Les agendas professionnels sont consultables par tous.
- d'être créatif
- d'être curieux.

Après, chacun apporte ses idées et son énergie. En ce sens, tous les profils peuvent être intéressants.

Projet assez innovant, peu de ludo-médiathèque en France sont basées sur ce modèle, il n'y a donc pas de modèle à copier, néanmoins les ludo-médiathèques de Fosses et de Saint Médard en Jalles (toutes deux primées par un prix des bibliothèques Livre-Hebdo) constituent des sources d'inspiration. Une équipe de permanents réduite est un défi supplémentaire dans la réussite du projet.

Un planning mensuel est affiché dans le bureau pour que chacun prenne connaissance de l'actualité générale de la structure.

Le choix a été acté dans l'équipe de ne pas faire de planning fixe de rotation entre le travail interne et l'accueil du public. Le bon sens de chacun devra être la norme pour assurer les tâches nécessaires au service. Il est attendu des agents que chacun soutienne les autres membres de l'équipe.

Chacun est responsable d'un des éléments qui composent la médiathèque. Il est garant du bon fonctionnement de son domaine et sollicite ses collègues pour la réalisation des tâches qui lui incombent.

b- Organigramme

Direction de la lecture publique : assure le pilotage général de l'établissement et la structuration du réseau, encadre l'équipe et définit la ligne de programmation

Equipe de la Ludo-médiathèque :

L'équipe est polyvalente, chacun sera amené à assurer l'accueil du public, les opérations de rangement et de mise en valeur des collections, l'accueil de groupes et l'animation de la structure

- 2 bibliothécaires : ils assurent l'animation de rendez-vous littéraires, contes, etc..., gèrent le circuit du document et mettent en œuvre la politique documentaire globale de l'étape d'acquisition des documents à la mise en rayon en passant par la médiation.
- 1 ludothécaire : il a en charge les acquisitions, le traitement et la valorisation des jeux
- 1 animateur multimédia : il assure l'organisation et l'animation de diverses formations et ateliers. Il assure également la maintenance de 1^{er} niveau du parc informatique et participe à l'administration du site Internet.
- Un jeune en mission de service civique vient compléter l'équipe. Ses tâches sont l'accueil du public et la gestion du Livre-Service. Des compétences en matière numériques seront appréciées et valorisées.

Les fiches de poste seront réalisées en concertation avec les agents et sont faites pour être évolutives.

Pour accompagner les agents dans leurs pratiques au quotidien et dans l'évolution du métier, les formations sont indispensables. Elles pourront être réalisées en interne. De même chacun est encouragé à assurer une veille sur les pratiques et l'actualité des bibliothèques en lisant la presse, les réseaux sociaux, des ouvrages spécialisés. Ces découvertes auront vocation à être partagées en équipe.

c- Les volontaires

La participation volontaire de bénévoles à la vie de la structure est encouragée, valorisée, et souhaitée.

Ces contributeurs n'ont pas vocation à assurer les tâches des professionnels mais à mettre leurs compétences, quel que soit leur âge ou leur qualification, au service du public. (cf : « les héros » ou contributeurs volontaires de la Médiathèque Dore et Allier).

Chacun signe une charte d'engagement ou remplit une fiche descriptive de la contribution qu'il propose.

d- Les réunions de travail interne au service

Une réunion de travail hebdomadaire ponctue la vie du service. Cette réunion est l'occasion de :

- Partager avec les autres personnes de l'équipe des pistes d'améliorations du service, des dysfonctionnements ou problèmes récurrents rencontrés dans la pratique quotidienne.
- Informer sur les innovations des autres lieux culturels et en adapter le meilleur

Un document formalisera ses temps d'échanges pour en garder la trace et en assurer le suivi.

3- Le cadrage politique

La commission lecture publique / Culture / Médias et le comité de pilotage du Contrat Territoire Lecture (cosigné avec la DRAC de Normandie et le Département de l'Eure pour la période (2017-2018-2019) sont les deux lieux de discussion et de validation politique des propositions

des techniciens. Les dossiers qui le nécessitent sont proposés au bureau communautaire et au conseil pour être votés.

4 - Organisation interne

a- L'accueil de groupes

Il ne s'agit pas d'un des objectifs prioritaires, le projet étant accès sur l'accueil et la libre-circulation des usagers.

Dans ces conditions, l'accueil de groupes ne doit avoir comme objectif que :

- De faire connaître la ludo-médiathèque et toutes les possibilités qu'elle offre à un public qui n'y viendrait pas spontanément
- D'inciter des publics peu mobiles à rompre leur isolement (personnes âgées, personnes handicapées)

Les scolaires :

Compte tenu de la problématique des transports engendrée par le statut intercommunal de la ludo-médiathèque, il doit être possible à toutes les écoles qui le souhaitent de visiter l'établissement. Aussi l'accueil d'une classe dans les locaux de la Ludomédiathèque assuré par son personnel sera limité à une visite par classe et par année scolaire. Dans ces conditions, le transport est pris en charge par la Communauté de communes pour les classes extérieures à Etrépany.

Les enseignants souhaitant développer des projets autour du livre, du jeu ou du numérique pourront venir avec leur classe et sur rendez-vous profitez des services de la Ludo-médiathèque sur les temps d'ouverture au public.

Des actions de médiation autour du livre ou du jeu (coups de cœur, sélections thématiques, projets en lien avec le printemps des poètes ou la semaine de la francophonie par exemple) pourront être proposées par l'équipe aux enseignants. Dans ce cas, les interventions des bibliothécaires auront lieu dans les classes si besoin.

Les ressources de la ludo-médiathèque peuvent constituer des ressources pédagogiques pour les enseignants qui pourront bénéficier pour leur classe d'une carte leur permettant d'emprunter un nombre de documents conséquents pour un temps plus conséquent. Bien sûr l'équipe est à leur disposition pour les conseiller ou les aider à concevoir leur bibliographie. Des malles de livres thématiques pourront être constituées à leur intention.

L'équipe sera dès l'ouverture mobilisée pour expliquer aux enseignants la démarche dans laquelle le projet a été conçu et la philosophie de lieu : respecter la manière dont les enfants vont investir l'espace, jouer n'est pas interdit, lire n'est pas obligatoire. La ludo-médiathèque est un espace de découverte libre et non pas une salle de classe.

La petite enfance, les personnes âgées, les groupes des foyers de vie Saint Martin, de la Bonde et de l'IMP du Moulin Vert :

Le travail entrepris depuis plusieurs années avec le Relais assistantes maternelles sera maintenu (voir partenariats ci-après).

L'objectif général étant de positionner cet espace comme un lieu de rencontre, d'échange et permettant de lutter contre l'isolement, il serait incohérent de réserver des créneaux pour l'accueil de groupe en particulier. Les spécificités de chacun des publics seront prises en compte tout en favorisant leur venue sur les créneaux d'ouverture au public. Des visites spécifiques seront proposées aux accompagnateurs de ces groupes afin de leur présenter les espaces, le personnel et les ressources afin de les rassurer et de leur permettre d'accompagner au mieux leurs groupes dans cette découverte.

b- Les ressources

La politique documentaire devra refléter les objectifs généraux de l'établissement, satisfaire ses usagers, favoriser les liens établis avec ses partenaires privilégiés.

Pour toutes les ressources, une pastille bleue signale un contenu réservé aux adultes car particulièrement choquant ou violent.

Les ressources numériques :

Pour le moment, l'offre CVS proposée par le Conseil départemental est satisfaisante et plutôt complète : presse, cinéma, livres, musique, autoformation ... Nous pourrions très difficilement proposer par nos propres moyens une offre plus attractive sauf pour un budget conséquent. Une attention particulière sera portée à la médiation qui peut être faite autour de cette proposition car c'est aujourd'hui là où le plus d'efforts restent à faire.

L'équipe pourra aussi faciliter l'accès des usagers aux ressources libres et gratuites que l'on trouve sur Internet. Une attention particulière sera portée aux jeunes utilisateurs d'Internet pour les aider à faire leurs et leurs donner des outils efficaces pour vérifier les sources et la fiabilité des informations récoltées.

La presse :

Pour la presse magazine : chaque année, l'équipe réévalue l'intérêt des titres mis à disposition du public

La presse d'actualités, quasi inexistante aujourd'hui sera développée. La presse quotidienne trouvera une place de choix dans cet équipement ouvert 6 jours /7. L'équipe devra veiller à garantir la pluralité des opinions (par exemple : le Monde, Libération, le Figaro, l'équipe)

Les numéros de la période en cours seront consultables sur place, les anciens numéros pourront être empruntés.

Des titres pour les jeunes et la petite enfance seront également proposés.

Albums, premières lectures, contes, premiers documentaires ...

Le fond n'a pas vocation à augmenter énormément mais devra être constamment renouvelé car ce sont les ouvrages les plus empruntés et qui s'abîment le plus vite. Le choix sera accès sur la qualité, une attention particulière sera portée à proposer aux enfants de beaux ouvrages, propices à donner envie de lire.

Autour du tapis de petits bacs seront réservés aux livres pour les bébés, éventuellement des livres en tissu ou à toucher. Une attention toute particulière sera portée à l'état et à la propreté de ces documents, les plus petits découvrant souvent la lecture par la bouche !!!

Les documentaires et albums documentaires seront placés à proximité des albums pour mieux toucher le public de 3-6 ans et leur permettre de s'éveiller au monde qui les entoure.

Documentaires jeunesse et adultes

La taille modeste de la Ludo-médiathèque et son projet culturel s'adressant au plus grand nombre, on n'y trouvera pas d'ouvrages pointus sur aucun sujet mais des documents grands publics. Cependant le réseau de la Communauté de communes et celui du Département seront mobilisés chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire pour répondre à toutes les demandes.

Une réflexion a été engagée par rapport à la classification Dewey qui est peu pratique et intuitive pour l'utilisateur. Pour le moment, le fonctionnement en réseau complexifie le changement souhaité, aussi, il a été décidé une simple simplification de la DEWEY chaque fois que cela sera possible. En revanche, la présentation sera thématique et il ne sera pas fait mention des indices DEWEY sur les rayonnages.

Bandes dessinées, mangas, comics

La bande-dessinée est depuis longtemps l'une des forces de notre équipement. Le rayon comics crée il y a 2 ans et fonctionnant particulièrement bien sera développé pour l'ouverture.

Romans à destination des adultes.

Des nouveautés seront présentées tous les mois.

Les usuels :

Les dictionnaires et encyclopédies ne sont plus utilisés. Il n'est conservé que quelques dictionnaires exclus du prêt.

Musique et films

- La musique : l'emprunt de musique est en diminution constante, de plus, le fond de la MDE est très satisfaisant et encore renouvelé. Par conséquent, nous avons fait le choix de ne pas créer de fond musique dans l'attente de pouvoir offrir à nos usagers une offre de musique dématérialisée. Nous continuerons d'emprunter à la MDE des CD lors des échanges car les collections de la médiathèque doivent correspondre à tous les publics y compris ceux qui sont le plus éloignés des technologies multimédia.
- Textes lus adultes : idem que pour la musique

- Les DVD : c'est le même constat que pour la musique sauf que nous avons fait le choix de continuer à développer notre fond car les nouveautés sont très attendues par les lecteurs, même si à terme ce support disparaîtra à l'instar des CD.
Pour l'ouverture, nous avons favorisé le choix de films classiques et jeune public afin de favoriser la culture commune. Une grosse partie de l'achat devra être négocié avec les droits de consultation sur place afin de permettre le visionnage des films dans la Ludo-médiathèque pour valoriser le fond.
- Livre-CD : le fond aujourd'hui constitué d'ouvrages appartenant à la MDE ou à la médiathèque sera développé et toujours régulièrement renouvelé car ces documents sont énormément demandés en jeunesse exclusivement.

Les jeux de société et les jouets :

Cet axe fort du projet est développé dans le chapitre qui lui est consacré. Le fond créé pour l'ouverture devra être régulièrement renouvelé. Un budget est consacré chaque année à cet effet.

5- Lien avec les autres services communautaires

a- Le réseau de lecture publique :

Une réunion mensuelle rassemble les agents de la Ludo-médiathèque et de la bibliothèque de Gisors. Les projets communs y sont abordés. Cette réunion a vocation à s'ouvrir aux responsables des autres bibliothèques du territoire ainsi qu'aux bénévoles.

b- Réunion des responsables de services :

Elles regroupent tous les 15 jours l'ensemble des agents communautaires en charge d'une direction. La réunion est animée par le Directeur Général des Services. C'est un lieu d'échange d'informations sur les dossiers en cours et à venir.

c- Des partenaires privilégiés : le LAEP, la MSAP et le pôle ados du secteur Enfance jeunesse

De part la proximité de ces 3 structures, la MSAP, l'adotek et le Laep seront des partenaires privilégiés pour la Ludo-médiathèque. La volonté politique depuis le début du projet était de favoriser dans ce projet la porosité entre les services pour qu'il se dégage une certaine unité de la mission de service public ainsi rendue et que les publics se mélangent.

Le LAEP : La médiathèque travaille en lien avec ces services de la petite enfance sur ces problématiques. Des réflexions communes sont menées autour de l'accueil des tout-petits à la Ludo-médiathèque.

Les collections documentaires concernant la petite enfance et la parentalité seront complétées

La MSAP : Ateliers informatiques, ateliers d'écriture. Possibilité d'avoir accès aux postes informatiques. La MSAP est également un relais d'information.

l'ADOTEK : Un travail en lien avec l'animateur jeunesse de la CDC s'engagera au travers de projets communs à dominante culturelle. Il s'agit de mobiliser les adolescents sur certains événements. L'objectif étant d'accroître la fréquentation de la Ludo-médiathèque par le public adolescent tout en accompagnant cette fréquentation (animation, médiation...).

d- La communication

Le service communication de la CCVN est largement sollicité

VI- Evaluation

a- Le service rendu aux publics grâce à :

-des indicateurs quantitatifs :(nombre de lecteurs actifs, nouveaux inscrits, litiges, public aux animations, prêts générés sur les documents portés lors de médiations, ratios de docs empruntés ou non par collections, ratios d'inscrits actifs par âge, sexe, commune,.. Moyens : outil statistique du logiciel, compteur d'entrées

-des indicateurs qualitatifs, des bilans écrits, les comptes rendus des réunions internes

b- Le bilan annuel

Un bilan annuel (qualitatif et quantitatif est rédigé et présenté aux élus.

Son objectif est de faire évoluer l'offre de service en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations, des moyens de diffusion des savoirs, du développement du réseau et de ses moyens, des priorités de la CDC en matière d'offre de service à la population, de lecture publique, de culture et de loisirs.

En regard de ces évaluations, il faudra peut-être se remettre en question et accepter que certains choix soient moins efficaces que ce qui avait été envisagé. La créativité est favorisée par la légèreté ! Et l'expérimentation doit être possible.

VII- Annexes

- 1- Le règlement intérieur
- 2- La classification des ressources documentaires **à venir et à finaliser en fonction de l'aménagement en cours**
- 3- Les textes fondateurs en intégralité
- 4- Les fiches de postes **à venir**



Règlement intérieur des établissements de lecture publique de la Communauté de Communes du Vexin Normand : Médiathèque d'Etrépagny et Bibliothèque de Gisors

I – Dispositions générales

Art. 1. La médiathèque d'Etrépagny et la bibliothèque de Gisors sont des services publics intercommunaux chargés de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population.

Art. 2. L'accès aux bibliothèques ainsi que la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous et à toutes.

L'amplitude et la répartition des horaires d'ouverture au public peuvent être différentes selon les périodes de l'année, d'un équipement à un autre, notamment lors des congés scolaires. Le public en est informé par tous les moyens existants.

Art. 3. La consultation, le prêt des documents ainsi que l'accès à Internet sont gratuits.

Art. 4. Les bibliothécaires sont libres d'accepter ou non les ouvrages proposés en don et de les faire entrer dans les collections ou de les réserver à d'autres usages ("Livres service", "Boîte à lire", lots pour des animations, etc.).

Art. 5. Le personnel des bibliothèques est à la disposition des usagers, pendant les horaires d'ouverture, pour les aider à utiliser les ressources disponibles.

II – Inscriptions

Art. 6. L'inscription est effectuée sur simple demande, avec les documents énoncés ci-après :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une autorisation parentale dûment remplie et signée pour les mineurs

Elle est validée par l'attribution d'une carte personnelle de lecteur, valable un an.

Art. 7. Tout changement important (état civil, adresse ou autre) devra être signalé au plus tôt.

Art. 8. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés », les renseignements saisis sont confidentiels. L'utilisateur dispose d'un droit de regard permanent sur les informations le concernant.

Art. 9. En cas de perte de la carte de lecteur, cette dernière est remplacée à titre gracieux dans la limite d'une fois par an. Si cette limite est atteinte, l'utilisateur devra payer la carte 1.50 euros. En cas de vol, le remplacement sera effectué à titre gracieux, sur présentation d'un justificatif.

III – Prêt

Art. 10. Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits, à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son tuteur légal (même si celui-ci n'est pas présent).

Art. 11. La majeure partie des documents des bibliothèques peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Dans certaines conditions, le prêt à domicile pourra être exceptionnellement consenti sur autorisation d'un bibliothécaire.

Art. 12. Les quotas et la durée de prêt sont établis et affichés par chaque bibliothèque.

Les documents sont à restituer au plus tard à la date de retour prévue, toutefois, une prolongation sera consentie sous réserve que les documents ne soient pas réservés.

Art. 13. Les documents ne peuvent être utilisés que pour un usage à caractère individuel ou familial (notamment les CD et DVD). L'utilisation faite de ces documents est de la seule responsabilité de l'utilisateur et les bibliothèques dégagent leurs responsabilités de toute infraction.

Art. 14. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, les bibliothèques pourront prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents : SMS, lettres de rappel, suspension de prêts jusqu'au retour des documents manquants.

Passé un certain délai, et en l'absence de réponse aux relances, le dossier sera transmis au trésor public.

Art. 15. En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement à l'identique en état neuf.

IV - Utilisation des ressources des bibliothèques

Art. 16. Les bibliothèques mettent à disposition des postes multimédia. L'accès est libre et l'utilisateur s'engage à en partager l'utilisation si d'autres personnes le souhaitent.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque. Sont donc interdits la consultation de sites contraires à la législation française, notamment faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques.

Tout téléchargement, même gratuit, est interdit (musique, films, jeux vidéo).

Le personnel pourra faire cesser la consultation de tout site non conforme aux lois en vigueur.

Art. 17. Les photocopies et impressions sont effectuées par le personnel sur demande et sont réservées à un usage privé. Le coût des photocopies est de 0.15 euros. Elles sont gratuites pour les recherches scolaires ou d'emploi.

V – Règles de vie

Art. 18. Les utilisateurs des bibliothèques du réseau sont tenus de conserver une attitude respectueuse des personnes et des lieux. Il est interdit de fumer et de vapoter dans les

locaux.

La propreté de ces lieux doit être respectée. Les usagers peuvent manger et boire sur les tables et les chaises mises à leur disposition à cet effet, mais pas devant les postes multimédias ou sur les tapis.

L'accès aux animaux n'est toléré que pour les animaux de petite taille et pour les chiens guides de personnes malvoyantes. Ceux-ci restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'usage du téléphone portable doit se faire dans le respect des autres personnes : parler à voix basse et mener une conversation rapide. Si l'utilisateur ne peut pas respecter cette règle, il est prié de sortir pour continuer sa discussion.

Art. 19. Le personnel des bibliothèques ne peut être tenu pour responsable d'un vol ou d'une dégradation de bien privé.

Art. 20. Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Les mineurs, seuls ou accompagnés, restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou responsables légaux, en vertu de l'article 1384 du Code Civil. Le personnel n'assumera en aucun cas la garde des enfants non accompagnés.

VI – Application du règlement

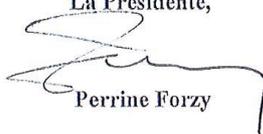
Art. 21. Avant son inscription, le lecteur est invité à prendre connaissance du règlement. Tout lecteur, du fait de son inscription, prend l'engagement de respecter le présent règlement et de le faire respecter aux personnes qui l'accompagnent.

Art. 22. Ce règlement est affiché en permanence dans les bibliothèques. Il est également disponible sur simple demande.

Art. 23. Le personnel des bibliothèques est habilité à faire appliquer, par délégation, le présent règlement.

Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque.

**LE PRÉSENT REGLEMENT QUI COMPORTE 23 ARTICLES A ETE ADOPTE PAR
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2017**

La Présidente,

Perrine Forzy

